

Rapport d'analyse

des composés organiques
volatils dans l'air de votre
pièce de vie : **Salon/Séjour**



Gwenhael LOTODE – Rédacteur expert



PARTIE 1 : VOS RÉSULTATS

PARTIE 2 : PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES POLLUANTS DÉTECTÉS

PARTIE 3 : INFORMATIONS SUR VOTRE PRÉLÈVEMENT

PARTIE 4 : CONSEILS

PARTIE 5 : CONTACTS ET LIENS UTILES

VOS RESULTATS

Nous avons recherché dans vos prélèvements une série de Composés Organiques Volatils (COV) et/ou d'aldéhydes potentiellement présents dans l'air intérieur de votre Salon/Séjour.

Ces polluants sont classés comme prioritaires par l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI), qui a réalisé les campagnes de mesures visant à améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments, en apportant des solutions de prévention adaptées. Des informations complètes sur la toxicité et les sources possibles d'émission des polluants détectés dans l'air intérieur de votre Salon/Séjour sont disponibles dans la suite de ce rapport (PARTIE 2).

Indice de la qualité de l'air intérieur

Pour vous aider à évaluer la qualité de votre air intérieur, nous attribuons à chaque polluant mesuré un indice de pollution (A+, A, B ou C), représentatif du niveau de concentration mesuré et de l'impact sanitaire potentiel de chaque polluant chimique analysé, en fonction des Valeurs Maximales Acceptables (VMA) et Valeurs d'Action Immédiate (VAI).

A+

Absence de pollution

Le polluant n'est pas détecté dans votre air intérieur. Sa concentration est inférieure à la Limite de Quantification (LQ) ; c'est-à-dire inférieure à la quantité minimum mesurable par les techniques d'analyse utilisées.

A

Niveau de pollution acceptable

Le polluant est détecté dans votre air intérieur à une concentration inférieure à la VMA (Valeur Maximum Acceptable). La qualité de l'air de votre intérieur est acceptable. **Aucune action n'est à entreprendre.** A ce niveau de concentration, aucun effet sur la santé n'est attendu.

B

Niveau de pollution moyen

Le polluant est détecté dans votre air intérieur à une concentration qui se situe entre la VMA et la VAI (Valeur d'Action Immédiate). La qualité de l'air de votre intérieur est moyenne. **Une action de votre part est recommandée** afin d'en améliorer la qualité.

C

Niveau de pollution élevé

Le polluant est détecté dans votre air intérieur à une concentration supérieure à la VAI. **Une action immédiate est requise** pour améliorer la qualité de votre air intérieur.

Bilan des polluants mesurés dans votre Salon/Séjour

Le tableau suivant présente l'ensemble des polluants recherchés dans vos prélèvements. Les polluants sont classés du plus nocif au moins nocif.

Les concentrations des polluants chimiques sont exprimées en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (microgramme par mètre cube d'air, 1 mg = 1 000 μg et 1 g = 1 000 000 μg).

Nom du polluant	Concentration mesurée	Indice de pollution
Les Composés Organiques Volatils (COV)		
Benzène	< 1.4	A+
Toluène	< 5.4	A+
Trichloréthylène	< 0.5	A+
Tétrachloroéthylène	< 0.6	A+
Lindane	< 15.9	A+
Xylène (3 molécules)	< 2.9	A+
1,2,4-Triméthylbenzène	< 6.5	A+
Alpha-Pinène	4.8	A
Ethylbenzène	< 2.9	A+
1-Méthoxy-2-Propanol	< 5.2	A+
2-Butoxyéthanol	< 6.2	A+

Seuls les polluants dont nous avons détecté la présence dans votre prélèvement feront l'objet d'une présentation individuelle détaillée (voir PARTIE 2 : Présentation détaillée des polluants détectés).

Indice global de la qualité de l'air intérieur de vos pièces de vie : Salon/Séjour

Une valeur de Composés Organiques Volatils totale (TOTAL COV) a été calculée. Cette valeur correspond à la somme de tous les aldéhydes et/ou Composés Organiques Volatils présents et mesurés dans votre prélèvement.

Valeur Maximum Acceptable*	Valeur d'Action Immédiate*	TOTAL COV
200.00 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	400.00 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	4.80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

* Ces valeurs guides sont définies pour la somme des 34 polluants classés comme prioritaires par l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur .

Considérant les composés recherchés et la valeur « TOTAL COV » calculée, l'indice global de la qualité de votre air est :

	A Air Intérieur de bonne qualité
---	--

Des polluants ont été détectés dans l'air intérieur de votre pièce. Cependant, les niveaux de concentration mesurés sont inférieurs aux Valeurs Guide de Qualité d'Air Intérieur. Aucune action n'est à envisager. En conclusion, votre air intérieur est de bonne qualité.

Attention : l'indice global de la qualité de l'air intérieur ne prend en compte que les composés chimiques recherchés. Il n'est pas exclu que d'autres composés soient présents.

Les différents indices et leurs significations :

	A+ Air intérieur de très bonne qualité		A Air intérieur de bonne qualité		B Air intérieur de qualité moyenne		C Air intérieur de mauvaise qualité
---	--	---	--	---	--	---	---

PRESENTATION DETAILLEE DES POLLUANTS DETECTES

Dans cette partie, l'ensemble des polluants présents dans votre prélèvement sont détaillés. Pour chaque polluant, nous présentons son nom usuel, ses sources d'émissions possibles et ses utilisations courantes, mais aussi les risques pour la santé liés à une exposition chronique ou aiguë lorsque les informations toxicologiques sont disponibles*.

Nous attirons votre attention sur le fait que la présence de Composés Organiques Volatils ou d'aldéhydes dans l'air n'implique pas nécessairement que vous allez développer les pathologies décrites ici, qui sont données à titre informatif.

L'apparition de pathologies par exposition aux Composés Organiques Volatils ou aux aldéhydes dépend en effet de multiples facteurs dont la quantité et la durée d'exposition ainsi que la sensibilité du sujet. **De manière générale, si vous présentez des symptômes, nous vous recommandons de consulter un médecin.**

De plus, pour chaque polluant, nous indiquons les valeurs limites d'exposition en **milieu professionnel**, lorsqu'elles sont disponibles. Il s'agit de :

- La VME : concentration maximale admissible dans l'air du lieu de travail pour un travailleur amené à être dans ces conditions une journée entière (8 h/j).
- La VLCT : concentration maximale admissible dans l'air du lieu de travail pour un travailleur pouvant être exposé sur une courte durée (< 15 min).

Nous attirons votre attention sur le fait que ces valeurs réglementaires (VME et VLCT) correspondent à une exposition aiguë (à court terme). Elles ne sont en aucun cas comparables aux valeurs guides de l'air intérieur (VMA et VAI), considérant une exposition chronique aux polluants (à long terme).

* Les informations sur la toxicologie et l'utilisation des Composés Organiques Volatils et aldéhydes ont été obtenues avec les données de :

INERIS : <http://www.ineris.fr>

Site CMR partenaire de l'INRS, de la Caisse d'Assurance Maladie (CAM) et de la Direction Générale du Travail : <http://www.substitution-cmr.fr/>

Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) : <http://www.reptox.csst.qc.ca/>

Fiches Internationales de Sécurité Chimique : <http://www.cdc.gov/>

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC - IARC) : <http://www.iarc.fr/> • Organisation

Mondiale de la Santé (OMS) : <http://www.who.int/fr/>

Pesticides Properties DataBase (PPDB) : <http://sitem.herts.ac.uk/aeru/ppdb/en/index.htm>

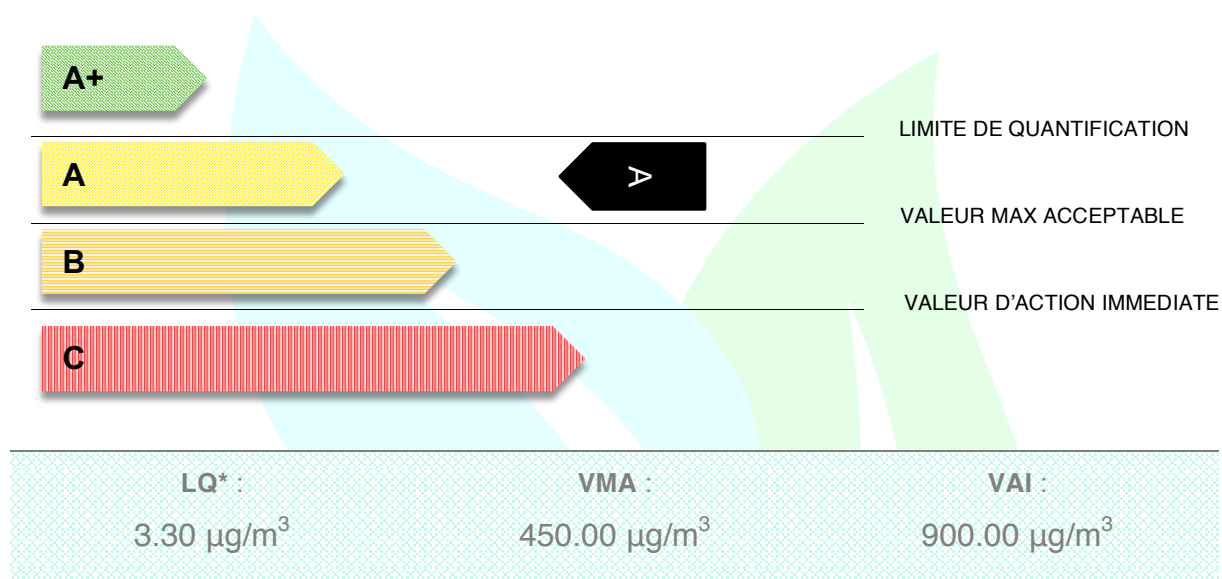
Alpha-Pinène

Concentration mesurée dans votre air intérieur : **4.80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$**

Autres dénominations

alpha-Pinène, Pinène-2.

Indice de la qualité de l'air intérieur



* LQ : Limite de Quantification calculée pour un prélèvement de 7 jours.

La concentration mesurée pour ce polluant est inférieure à la Valeur Maximum Acceptable (VMA) et l'indice de la qualité de l'air pour ce polluant correspond à un indice A. Votre niveau de pollution est acceptable. Pour ce niveau de concentration, aucun effet sur la santé n'est attendu et aucune action n'est à entreprendre.

Etat de la qualité de l'air dans les logements français

Les fourchettes de concentrations (tableau ci-dessous), obtenues lors de la Campagne nationale Logements réalisée chez les particuliers entre 2003 et 2005 par l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI) sur 710 logements, sont données à titre indicatif.

Minimum :	Médiane** :	Maximum :
<1.00 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Donnée non disponible	1101.00 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

** 50% des mesures sont inférieures à cette valeur et 50% des mesures sont supérieures à cette valeur.

Sources d'émission possibles

L'alpha-pinène est l'un des constituants de la résine de pin et d'autres conifères. L'alpha-pinène est également le principal constituant, avec le bêta-pinène, de l'essence de térébenthine.

Ce composé est naturellement présent dans certaines plantes comme la menthe, la lavande, la sauge et le gingembre. Il est ainsi utilisé dans les produits désodorisants, les parfums d'intérieur et les produits d'entretien.

Cette substance est aussi employée pour ses propriétés antifongiques (traitement contre les champignons).

Dans l'air intérieur des habitations, l'alpha-pinène provient essentiellement des produits désodorisants et parfums d'intérieur, des produits d'entretien et d'hygiène corporelle, du mobilier en bois, des revêtements de sols et muraux, des produits de bricolage, ...

Données toxicologiques

- **Valeur limite moyenne d'exposition (VME)** : Donnée non disponible.
- **Valeur limite d'exposition à court terme (VLCT)** : Donnée non disponible.
- **Symptômes d'exposition** : Irritant pour la peau, les yeux et les voies respiratoires.
- **Toxicité aiguë** : Données non disponibles.
- **Cancérogène** : Non (IARC, CSST).
- **Neurotoxique** : Donnée non disponible.
- **Effet toxique sur le développement et la reproduction** : Données non disponibles.

INFORMATIONS SUR VOTRE PRELEVEMENT

Matériel de Prélèvement

Badge Arelco GABIE pour le prélèvement des COV.

Echantillon

- Type d'échantillon : Prélèvement d'air
- Date et heure de début de prélèvement : 26/10/17 à 16:00
- Date et heure de fin de prélèvement : 02/11/17 à 16:00
- Date de réception de l'échantillon au laboratoire : 06/11/2017
- Date d'analyse de l'échantillon : 15/11/2017

Laboratoire

Institut de Recherche et d'Expertise Scientifique (IRES) - Europarc Meinau - 2, Rue de la Durance - 67100 STRASBOURG - France

Méthode d'analyse

L'échantillon de COV a été analysé par GC-MS (Chromatographie en phase Gazeuse couplée à une détection par Spectrométrie de Masse).

Validation du rapport

Le rapport d'analyse a été validé le 17/11/2017 par
C. BURG, M.Sc., Responsable du laboratoire.

CONSEILS BIOZONE EXPERT

Vous venez de prendre connaissance des résultats de l'analyse de la qualité de l'air intérieur de votre Salon/Séjour et vous trouverez dans cette partie du rapport quelques conseils pour améliorer la qualité de l'air intérieur de votre habitation.

Nous sommes inégaux devant l'exposition aux polluants de l'air intérieur

Il est important de bien distinguer les notions de danger et de risque. Le risque est la conjonction de plusieurs facteurs que sont le danger (la toxicité des polluants), l'exposition (durée pendant laquelle vous êtes exposé(e)) et la sensibilité individuelle (une personne en bonne santé est moins sensible qu'une personne fragile).

Les valeurs de référence (VMA et VAI) sont données pour des personnes en bonne santé, c'est-à-dire pour des personnes qui ne sont pas particulièrement sensibles.

En cas d'exposition aux COV et aux aldéhydes, les organismes « fragiles » seront plus sensibles et les effets sur la santé seront plus prononcés. Il s'agit des enfants, des nourrissons, des femmes enceintes et des personnes âgées ou malades (maladies cardiovasculaires et/ou respiratoires).

Si vous ressentez des symptômes spécifiques aux polluants détectés chez vous, n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant.

Périodicité de la mesure

En raison des conditions climatiques, notre mode de vie est différent en fonction de la saison et la qualité de notre air intérieur peut varier en conséquence. En effet, l'émission des COV et des aldéhydes peut d'une part varier en fonction de la température, et d'autre part, nous aérons davantage les pièces lorsqu'il fait chaud.

Par conséquent, l'air intérieur de notre habitation n'est pas le même pendant la saison hivernale (les fenêtres sont closes, la température est voisine de 20°C, la cheminée est allumée, ...) que pendant la saison estivale (les fenêtres sont ouvertes et favorisent le renouvellement de l'air intérieur, la température est voisine de 30°C et favorise l'émission des COV et des aldéhydes, ...).

Pour cette raison et afin de disposer d'une évaluation de la qualité de votre air intérieur tout au long de l'année en complément de votre mesure, nous vous conseillons d'effectuer des mesures en été et en hiver.

Comment améliorer la qualité de l'air intérieur de votre habitation ?

Quel que soit l'indice obtenu pour la qualité de votre air intérieur, **il est indispensable de procéder à l'aération quotidienne des différentes pièces de votre habitation pendant au moins 10 minutes et si possible deux fois par jour**. De cette façon, l'air intérieur de votre habitation est renouvelé et les polluants n'ont pas le temps de s'y accumuler.

Dans le cas où les résultats contenus dans ce rapport indiquent que des polluants ont été détectés et qu'une action est à entreprendre pour améliorer la qualité de votre air intérieur, en plus d'une aération quotidienne, **nous vous conseillons de rechercher les sources d'émission dans votre habitation**, en vous référant aux informations données dans ce rapport au niveau du ou des polluants concernés. Après identification de ces sources, vous pourrez choisir, lorsque cela est possible, de les éloigner des endroits où vous passez le plus de temps, de trouver un produit de remplacement ou de vous en séparer.

La fumée issue de la combustion du tabac (cigarettes, cigares et pipes) contient un très grand nombre de polluants dangereux dont plusieurs COV et aldéhydes. Fumer chez vous contribue à la présence de ces composés, comme par exemple le benzène et le formaldéhyde dans l'air de votre habitation. Les tissus d'ameublement (rideaux, canapés, fauteuils, tapis...) absorbent ces polluants et les rejettent dans l'atmosphère pendant plusieurs semaines après l'arrêt de l'exposition à la fumée du tabac. **Nous vous conseillons de fumer à l'extérieur de votre habitation et de garder les fenêtres fermées afin que la fumée ne rentre pas.**

Le programme Phytair a permis d'étudier l'effet de plantes sur la pollution intérieure. Dans l'état actuel des connaissances, **les plantes en pot ne constituent pas un moyen efficace pour réduire de manière significative la concentration des COV et des aldéhydes dans l'air intérieur des habitations.**

Vous pouvez prendre contact avec un Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI), qui vous aidera dans votre démarche d'amélioration de la qualité de l'air intérieur de votre habitation.

Après avoir mis en œuvre ces actions, nous vous conseillons de réaliser un second test un mois après lorsque la qualité de votre air intérieur est mauvaise, ou un an après si la qualité de votre air intérieur est moyenne, afin de vérifier l'efficacité des mesures que vous avez prises.

Enfin, si les seconds résultats de mesure indiquent que la pollution persiste, **vous pourrez envisager d'utiliser des systèmes de purification de l'air intérieur**. Pour bien sélectionner le type d'appareil à utiliser, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.biozone-expert.fr

Comment identifier les sources de pollution de l'air de votre Salon/Séjour ?

La grande majorité des personnes passe des longs moments seules, en famille ou entre amis dans leur salon et salle à manger. Ces pièces peuvent avoir un grand nombre de sources de pollution et ce sont des pièces de votre habitation à tester en priorité.

Dans votre salon et salle à manger, les polluants de l'air intérieur peuvent provenir des meubles en bois non massifs (recouverts de plastique, peints, vernis ou laqués), des tissus d'ameublement (canapés, rideaux, ...), de la moquette ou des tapis, des produits utilisés pour le traitement du sol (produits de vitrification, ...), de la peinture de vos murs et plafonds, des colles utilisées pour le papier peint, du bois utilisé pour le parquet, de la moquette, les tapis, des parfums et désodorisants d'intérieur (bougies, brûles parfum, diffuseurs d'huiles essentielles, ...), des mousses d'ameublement (coussins, rembourrage de canapés et fauteuils, ...), du mobilier peint, vernis ou laqué, des éléments en plastique, des équipements électroniques, de l'imprimante de votre ordinateur, de la fumée de tabac, ...

La présence d'une cheminée ou d'une source de chaleur par combustion de gaz, de pétrole ou de bois, peut également être la source de nombreux polluants de l'air intérieur (formaldéhyde, acroléine, benzène, ...). Pour ces équipements, veillez d'une part à bien respecter les précautions d'utilisation et à employer les combustibles recommandés, et d'autre part, à effectuer les opérations régulières d'entretien (ramonage des conduits d'évacuation, entretien annuel des chaudières à gaz, ...) et de contrôle des émissions.

Les produits ménagers que vous utilisez peuvent également contribuer à l'apport de polluants dans votre air intérieur (voir §5. Les produits d'entretien).

Comment prévenir l'apparition de COV et d'aldéhydes dans l'air intérieur de mon habitation ?

Les pouvoirs publics prennent très au sérieux les problèmes de santé publique posés par les polluants de l'air intérieur. En premier lieu, ils ont demandé aux industriels d'agir pour diminuer les sources d'émission de COV et d'aldéhydes liées au mobilier, aux matériaux de construction et de décoration. Pour atteindre cet objectif, les autorités sanitaires ont mis en place, dès 2012, un étiquetage permettant de connaître le taux d'émission de COV et d'aldéhydes des matériaux de construction, de rénovation et de décoration.

L'une des solutions pour éviter la présence des polluants de l'air intérieur dans votre habitation consiste à bien choisir vos meubles, vos décorations et les matériaux de construction ou de rénovation que vous utiliserez.

1. Le bois et les matériaux en bois

Même si son utilisation tend à diminuer depuis plusieurs années, le formaldéhyde a été largement utilisé dans les colles servant à la fabrication de panneaux de bois. Après l'installation de panneaux en bois, ce polluant est émis pendant plusieurs mois.

Il existe d'ores et déjà pour le bois non massif (aggloméré, MDF, contreplaqué, copeaux orientés et lamifié collé) un label de certification « E1 » qui garantit une faible émission de formaldéhyde, ainsi que des certifications sans formaldéhyde. **Par conséquent, pour vos achats préférez le bois massif, certifié « E1 » ou sans aldéhyde.**

2. Les peintures, vernis et laques

Les peintures, les vernis et les laques contiennent de nombreux composés chimiques dont plusieurs polluants de l'air intérieur. La réglementation actuelle impose aux fabricants de ces produits de limiter l'émission de COV et d'aldéhydes. Avant leur mise en vente, ces produits sont testés par des organismes indépendants et dans des conditions standardisées.

Depuis 2012, l'apposition d'un label d'évaluation de l'émission de COV et d'aldéhydes sur les peintures, vernis et autres matériaux de construction est obligatoire et vous aidera à choisir les matériaux les moins nocifs pour réaliser vos travaux de décoration ou de rénovation.

Nous vous conseillons d'utiliser des produits dont la norme d'émission est la plus basse possible, en particulier des peintures à phase aqueuse (à base d'eau), de bien ventiler la pièce lors de l'application et pendant plusieurs jours après l'application.

3. Les matériaux de construction et de rénovation

Lors de travaux de rénovation de votre habitation, il convient d'utiliser des matériaux dont l'émission de COV et d'aldéhydes est réduite.

Après vos travaux, nous vous conseillons de tester la présence de COV et d'aldéhydes avec un KIT BIOZONE-EXPERT 34 polluants chimiques, afin de dresser un bilan complet de la qualité de l'air intérieur. Ce test doit être effectué au moins 28 jours après les travaux, afin de se situer dans des conditions représentatives de votre exposition quotidienne.

4. Les cosmétiques, parfums, huiles essentielles et désodorisants

Les produits cosmétiques contiennent un grand nombre d'ingrédients chimiques. Parmi ces ingrédients, plusieurs sont volatils et potentiellement dangereux pour la santé comme l'hexanal, les éthers de glycol, certains alcools ou des composés aromatiques. Les parfums corporels vendus dans le commerce contiennent environ 80% de composés aromatiques issus de la synthèse chimique.

Ces produits sont généralement stockés dans la salle de bains et comme la chaleur et l'humidité favorisent l'émission des polluants, ils contribuent de manière significative à la mauvaise qualité de l'air intérieur de votre salle de bain. Nous vous conseillons donc de bien lire la composition des produits que vous achetez.

Nous vous conseillons d'éviter l'utilisation de désodorisants, d'encens, de parfums d'intérieur et d'huiles essentielles, car ces produits contiennent généralement une quantité importante de polluants de la famille des COV comme le limonène et l'alpha-pinène.

5. Les produits d'entretien

Les produits d'entretien vendus dans le commerce contiennent un nombre très important de COV et d'aldéhydes utilisés comme solvant (éthers de glycol par exemple dans les produits pour vitre, tétrachloroéthylène dans les détachants...) ou comme arôme (limonène, alpha-pinène...) pour donner une bonne odeur de propre et de frais.

Le naphtalène a longtemps été employé comme **agent anti-mites** sous forme de boule que l'on plaçait dans les armoires contenant des vêtements. Il a été classé comme cancérigène possible pour l'homme (Groupe 2B, CIRC). En conséquence, son utilisation doit être évitée.

Des produits simples et sans danger sont tout aussi efficaces pour les activités ménagères et souvent moins coûteux : le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude, le savon noir, la pierre d'argile, le savon naturel et le citron. Il existe également des ouvrages qui décrivent la préparation de produits de nettoyage à base de produits naturels (liquide vaisselle, détachants, lessive, ...). En utilisant ces produits, vous limiterez votre exposition aux polluants et agirez pour l'environnement.

Nous vous conseillons, lorsque cela est possible, de conserver ces produits hors de votre cuisine ou de votre salle de bains, dans un endroit ventilé où vous ne passez pas beaucoup de temps. Enfin, évitez de mélanger plusieurs produits d'entretien, cela pourrait engendrer des réactions chimiques dont les produits peuvent être très nocifs pour la santé.

6. Les activités de bricolage

Les activités de bricolage imposent souvent d'utiliser de la peinture, du vernis, des solvants et des matériaux contenant des produits très toxiques (produits de traitement pour le bois, de vitrification, décapant, vernis, laques, peintures ...).

Lorsque vous êtes amené à manipuler des produits dangereux, nous vous recommandons de bien lire les instructions d'utilisation des produits que vous utilisez et de porter les équipements de protection individuels adaptés : combinaison, gants spécifiques pour la manipulation de produits chimiques, lunettes de protection, masque simple pour éviter de respirer les poussières, masque avec cartouche filtrante pour éviter les émanations de solvants ou de produits toxiques volatils, ...

Pendant votre activité, aérez votre espace de travail. Après avoir terminé votre activité, retirez votre combinaison, vos gants et lavez-vous bien les mains avant de reprendre une autre activité.

Ces produits doivent impérativement être rangés et rester hors de portée des enfants. Afin de limiter votre exposition quand vous n'utilisez pas ces produits, nous vous conseillons de les stocker dans une pièce aérée où vous ne passez pas beaucoup de temps.

7. Les activités de jardinage

Les produits phytosanitaires utilisés pour le jardinage ont des propriétés biocides, c'est-à-dire qu'ils ont un effet néfaste sur les organismes vivants : les herbicides pour les plantes, les insecticides pour les insectes, les rodenticides pour les rongeurs, ... En conséquence, ils sont dangereux pour l'homme et leur utilisation doit se faire avec un maximum de précautions.

Certains des produits chimiques que nous avons recherché dans vos prélèvements sont utilisés pour leur propriété insecticide, pesticide ou répulsive, comme par exemple le lindane et le naphtalène.

Si vous utilisez des produits phytosanitaires, vous devez bien lire les instructions d'utilisation des produits que vous utilisez et porter des systèmes de protection adaptés (voir le § 6. Les activités de bricolage).

Ces produits doivent impérativement être rangés et rester hors de portée des enfants. Afin de limiter votre exposition quand vous n'utilisez pas ces produits, vous devez suivre les mêmes conseils que pour le stockage des produits de bricolage (voir le § 6. Les activités de bricolage).

8. Les véhicules et appareils à moteur thermique

Le carburant utilisé dans les voitures et pour les moteurs thermiques est un mélange complexe d'hydrocarbures dont le benzène et le toluène. Lors de sa combustion, il produit un grand nombre de COV et aldéhydes dangereux pour la santé. Par ailleurs, même à l'arrêt, votre véhicule est une source d'émission importante de COV et d'aldéhydes.

Nous vous conseillons de ne pas faire fonctionner un moteur thermique dans un espace clos, afin d'éviter l'accumulation de composés volatils nocifs. Nous vous recommandons également de procéder à l'aération de votre garage régulièrement et de le séparer de votre habitation par une porte, afin d'éviter la pollution de l'air intérieur de votre habitation par les composés volatils dégagés par le carburant de votre véhicule.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE CONFIANCE

Contacts

Pour toute question, contactez notre service client par email à l'adresse contact@biozone-expert.fr ou par téléphone au 06 08 17 30 56. Nos experts se tiennent à votre disposition.

Liens utiles

- CMEI : Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur <http://www.cmei-france.fr/>
- CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer <http://www.iarc.fr/indexfr.php>
- OQAI : Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur <http://www.air-interieur.org/oqai.aspx>
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé <http://www.who.int/fr/>

